

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Substance / mélange    | VILLCRYL THERMO PRESS |
| Numéro                 | mélange               |
| Autres noms du mélange | VTP                   |

VTPG10 VILLACRYL THERMO PRESS 0 granulate 1kg  
VTPG1T2 VILLACRYL THERMO PRESS T2 granulate 1kg  
VTPG1T3 VILLACRYL THERMO PRESS T3 granulate 1kg  
VTPG1T4 VILLACRYL THERMO PRESS T4 granulate 1kg  
VTPG2500 VILLACRYL THERMO PRESS 0 granulate 250g  
VTPG250T2 VILLACRYL THERMO PRESS T2 granulate 250g  
VTPG250T3 VILLACRYL THERMO PRESS T3 granulate 250g  
VTPG250T4 VILLACRYL THERMO PRESS T4 granulate 250g  
VTPK22L01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm L 0  
VTPK22LT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm L T2  
VTPK22LT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm L T3  
VTPK22LT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm L T4  
VTPK22M01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm M 0  
VTPK22MT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm M T2  
VTPK22MT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm M T3  
VTPK22MT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 22mm M T4  
VTPK24L01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm L 0  
VTPK24LT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm L T2  
VTPK24LT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm L T3  
VTPK24LT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm L T4  
VTPK24M01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm M 0  
VTPK24MT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm M T2  
VTPK24MT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm M T3  
VTPK24MT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 24mm M T4  
VTPK25L01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm L 0  
VTPK25LT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm L T2  
VTPK25LT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm L T3  
VTPK25LT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm L T4  
VTPK25M01 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm M 0  
VTPK25MT21 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm M T2  
VTPK25MT31 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm M T3  
VTPK25MT41 VILLACRYL THERMO PRESS cartridge 25mm M T4 12

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations prévues du mélange

Pour l'usage professionnel seulement. Matériau thermoplastique pour la fabrication de prothèses dentaires flexibles par injection sous pression.

##### Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

|                                         |                                  |
|-----------------------------------------|----------------------------------|
| Nom ou raison sociale                   | Everall7 Sp. z o.o.              |
| Adresse                                 | Augustówka 14, Warszawa , 02-981 |
|                                         | Pologne                          |
| Numéro d'identification de l'entreprise | 002028511                        |
| No. TVA                                 | PL5210124886                     |
| Téléphone                               | +48 22 858 82 72                 |
| E-mail                                  | info@everall7.pl                 |
| Adresse web                             | everall7.pl                      |

##### Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

|        |                     |
|--------|---------------------|
| Nom    | Everall7 Sp. z o.o. |
| E-mail | info@everall7.pl    |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Mention d'avertissement

aucun

#### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

**Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.**

aucun

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

##### En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais.

##### En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement.

##### En cas d'ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau claire. En cas de difficultés, consultez un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

##### En cas de contact avec la peau

Ne sont pas attendus.

##### En cas de contact avec les yeux

Ne sont pas attendus.

##### En cas d'ingestion

Ne sont pas attendus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les moyens d'extinction à l'environnement de l'incendie.

##### Moyens d'extinction inappropriés

non indiqué

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

### 5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec des gants résistants aux produits chimiques. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément aux instructions de la section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet.

| Contenu | Type d'emballage  | Matériau d'emballage |
|---------|-------------------|----------------------|
| 250 g   | réipient à poudre | HDPE                 |
| 25 g    | cartouche         | ALU                  |
| 17 g    | cartouche         | ALU                  |
| 1 kg    | réipient à poudre | HDPE                 |

Classe de stockage

13

Température de stockage

min 5 °C, max 25 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

#### Protection des yeux/du visage

Non nécessaire.

#### Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contact prolongé ou répété, porter des gants de protection.

#### Protection respiratoire

Non nécessaire.

#### Risques thermiques

Les données ne sont pas disponibles.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide

Couleur

donnée non disponible

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

|                                                                             |                             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Odeur                                                                       | sans odeur                  |
| Point de fusion/point de congélation                                        | 258 °C                      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | donnée non disponible       |
| Inflammabilité                                                              | non-inflammable             |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | donnée non disponible       |
| Point d'éclair                                                              | donnée non disponible       |
| Température d'auto-inflammation                                             | >300 °C                     |
| Température de décomposition                                                | donnée non disponible       |
| pH                                                                          | donnée non disponible       |
| Viscosité cinématique                                                       | donnée non disponible       |
| Solubilité dans l'eau                                                       | insolubles                  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)                           | donnée non disponible       |
| Pression de vapeur                                                          | donnée non disponible       |
| Densité et/ou densité relative                                              |                             |
| densité                                                                     | 1,1-1,18 g/cm <sup>3</sup>  |
| Densité de vapeur relative                                                  | donnée non disponible       |
| Caractéristiques des particules                                             | donnée non disponible       |
| Forme                                                                       | substance solide : granulat |

### 9.2. Autres informations

non indiqué

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

non indiqué

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

#### Toxicité aiguë

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### Autres informations

non indiqué

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Données du mélange ou des composants indisponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

### 12.7. Autres effets néfastes

Les données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

#### Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

#### Code de la catégorie de déchets

20 01 39 matières plastiques

#### Code de la catégorie de déchets d'emballages

20 01 39 matières plastiques

20 01 01 papier et carton

## RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

### 14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

### 14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

## RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

## RUBRIQUE 16 – Autres informations

### Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

#### Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

|     |                                                                                  |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------|
| ADR | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CAS | Chemical Abstracts Service                                                       |
| CE  | Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS               |

## VILLCRYL THERMO PRESS

|                  |            |                   |     |
|------------------|------------|-------------------|-----|
| Date de création | 21/05/2021 | Numéro de version | 2.1 |
| Date de révision | 08/07/2025 |                   |     |

|            |                                                                                                                                   |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CLP        | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges           |
| COV        | Composés organiques volatils                                                                                                      |
| EINECS     | Inventaire européen des produits chimiques commercialisés                                                                         |
| EmS        | Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses                                    |
| EuPCS      | Système européen de catégorisation des produits                                                                                   |
| FBC        | Facteur de bioconcentration                                                                                                       |
| IATA       | Association internationale du transport aérien                                                                                    |
| IBC        | Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICAO       | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                  |
| IMDG       | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses                                                                          |
| IMO        | Organisation Maritime Internationale                                                                                              |
| INCI       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques                                                                           |
| ISO        | Organisation internationale de normalisation                                                                                      |
| IUPAC      | Union internationale de chimie pure et appliquée                                                                                  |
| log Kow    | Coefficient de partage octanol/eau                                                                                                |
| Numéro ONU | Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU              |
| OEL        | Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel                                                                              |
| PBT        | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                                                             |
| PMT        | Persistant, mobile et toxique                                                                                                     |
| ppm        | Partie par million                                                                                                                |
| REACH      | Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques                                                 |
| RID        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses                                          |
| UE         | Union européenne                                                                                                                  |
| UVCB       | Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique                                 |
| vPvB       | Très persistant et très bioaccumulable                                                                                            |
| vPvM       | Très persistant et très mobile                                                                                                    |

### Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

### Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

### Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

### Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 2.1 remplace la version de la fiche de données de sécurité (FDS) du 16/10/2024. Des mises à jour et des modifications ont été apportées aux données de la section 1.1 ; les emballages de 1 kg ont été ajoutés.

### Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

### Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.